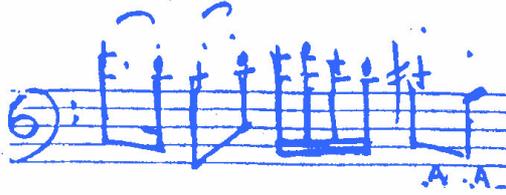


Association pour la Musique d'André Amellér



www.ameller.org

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le 22 avril 2013 à la Mairie de Villard-Saint-Sauveur.

Le Président, Bernard Dupaquier, ouvre l'Assemblée Générale et souhaite la bienvenue aux présents et adresse un message à tous les membres de l'Association.

Le Président fait le point sur les différentes actions terminées ou en cours :

Concert à l'occasion du centenaire de la naissance d'André Amellér

Le Concert du 20 décembre 2012 à Meylan (38) en hommage au compositeur à l'occasion du centenaire de sa naissance a été un franc succès.

Le projet a été initié le 13 décembre 2011 avec une première réunion au Conservatoire à rayonnement communal de Meylan avec le directeur M. Eric Sobczyk (malade, il est remplacé ensuite par M. Jean-Pierre Scortani). Un accueil favorable a été immédiatement reçu. L'Association pour la Musique d'André Amellér était représentée par son président M. Bernard Dupaquier, son secrétaire général M. Jean-Hervé Amellér et la trésorière Mme Geneviève Amellér.

Le concert a lieu le 20 décembre 2012 à 20h.

Il a été annoncé :

- dans le Dauphiné Libéré
- dans le Journal de Meylan et sur le site internet de la Ville
- sur les panneaux d'affichage lumineux sur Meylan
- à toutes les associations meylanaises par mail
- sur le site internet de l'Association.

Le public accueilli représente une centaine de personnes (pour l'auditorium d'une capacité de 120 places).

Le Conseil Général était officiellement représenté par M. Alain Mistral (vice président en charge des finances), la Mairie de Meylan par Mme Josiane Jankowski (deuxième adjointe, déléguée aux affaires culturelles, sportives et à l'animation).

Le concert se déroule dans de très bonnes conditions. M. Jean-Pierre Scortani, directeur du CRC, ouvre l'événement. M. Jean-Hervé Amellér, au nom de l'Association pour la Musique d'André Amellér, remercie toutes les personnalités et les organisations qui ont permis la réussite de cet hommage. Puis, M. Bernard Dupaquier présente André Amellér pédagogue suivi par des œuvres pédagogiques pour contrebasse et piano jouées par des élèves du CRC. La petite fille du compositeur Mlle Gentiane Bionda-Amellér interprète une pièce pour flûte.

Ensuite, M. Dupaquier parle d'André Amellér, compositeur de l'Ecole Française du XXème siècle.

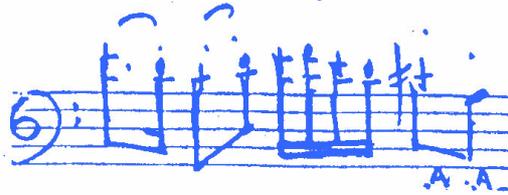
Enfin, la première partie se termine par la prestation des deux solistes professionnels, M Sylvain Aymard, trompettiste et M. Julien Bouquier, violoniste.

Les artistes sont largement applaudis par le public qui apprécie la prestation de chacun et les œuvres d'André Amellér.

La seconde partie, consacrée à des compositeurs contemporains, voit se succéder un ensemble de contrebasses, puis plusieurs interprètes d'œuvres pour voix et piano et enfin deux œuvres pour ensemble de violoncelles.

Un pot de remerciement est ensuite l'occasion d'une rencontre entre les artistes et interprètes et les personnalités officielles. L'Association en profite pour remercier personnellement chaque participant et surtout les différents soutiens qui ont permis l'excellente organisation de cet hommage et qui, grâce à leurs aides financières, ont permis un large succès avec la présence de musiciens professionnels réputés de très grande qualité.

Association pour la Musique d'André Amellér



www.ameller.org

Bibliothèque Nationale

Lors de ses différents projets, l'Association a des difficultés pour obtenir des copies des partitions originales déposées à la BNF.

L'épouse du compositeur avait obtenu, lors du dépôt du fonds à la BNF, l'assurance qu'elle-même ou les héritiers pourraient obtenir gracieusement des copies des œuvres afin de permettre leur exécution ou leur édition. Malheureusement, aucun engagement écrit n'avait marqué cet accord.

Aussi, le Président demande qu'un courrier soit envoyé à la BNF pour proposer une rencontre pour évoquer ce sujet. Une solution pérenne devrait être recherchée tant pour les copies de partitions instrumentales que pour le prêt de matériels d'orchestre pour en assurer l'exécution.

M. Bernard Dupaquier propose un rendez-vous qui pourrait avoir lieu le lundi 30 sept à la BNF.

Adhérents

L'Association éprouve des difficultés à conserver et à accroître le nombre de ses adhérents. En effet, les personnes ayant connu André Amellér et son épouse sont de moins en moins nombreuses et, malheureusement, sans l'action de l'Association, le compositeur tomberait dans l'oubli.

Aussi, il est proposé de réfléchir à des actions pour reconstituer un réseau avec les éditeurs, musiciens interprètes ou enseignants, professionnels ou amateurs...

Concert de l'Association des Concerts Pierre Bernard

Un concert de cette association est prévu en octobre 2013. Les interprètes invités sont Laure-Hélène Michel (violoncelliste) et Théotime Voisin (contrebasse). Un pianiste pourrait éventuellement venir en complément. Des partitions des œuvres d'André Amellér pour contrebasse, violoncelle et violon ont été confiées à Laure-Hélène Michel. De plus Bernard Dupaquier regarde si certaines partitions peuvent être adaptées pour violoncelle et contrebasse. Dans le cas où des œuvres d'André Amellér seraient programmées, l'Association pour la Musique d'André Amellér propose d'aider financièrement à la réalisation du concert.

Adagio pour violon aux Editions Delatour

Des dernières corrections ont été identifiées par Bernard Dupaquier et Raphaëlle Desgraviers. Elles seront adressées à l'éditeur qui pourra alors procéder à une réédition corrigée.

Fantaisie pour harpe

Cette pièce pour harpe a été confiée à Mme Monique Bardon. Elle pourrait la jouer sur la région d'Aix-les-Bains dans le cadre d'une association. L'Association pour la Musique d'André Amellér demandera la possibilité de procéder à un enregistrement audio ou vidéo. L'Association pour la Musique d'André Amellér pourra ensuite proposer l'édition de cette œuvre à un éditeur.

Catalunya pour guitare

Ce morceau a été enregistré en 2000 lors d'un concert organisé par l'Association pour la Musique d'André Amellér. Bernard Dupaquier doit demander à Delphine Sonney (Mme Delphine Roydor) son autorisation pour déposer l'enregistrement sur YouTube.

La Trésorière présente le bilan :

L'essentiel de l'activité de 2012 concerne le Concert du 20 décembre 2012.

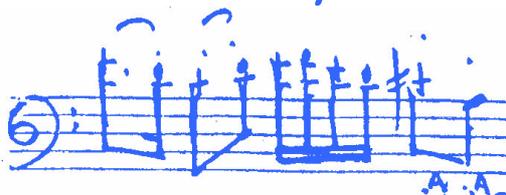
Le bilan financier du concert est équilibré grâce à une subvention du Conseil Général de l'Isère et une aide de la SPEDIDAM pour une publicité dans le programme.

La Mairie de Meylan a pris en charge le prêt de l'Auditorium de la Maison de la Musique ainsi que les affiches et flyers. Le Conservatoire de Meylan a pris en charge les droits SACEM, les cachets des pianistes accompagnateurs et le pot de remerciement qui a eu lieu après le concert.

Le différentiel a été autofinancé par l'Association pour la Musique d'André Amellér.

L'Association pour la Musique d'André Amellér tient à remercier, une fois encore, tous ceux qui ont aidé et permis la réalisation de cet événement.

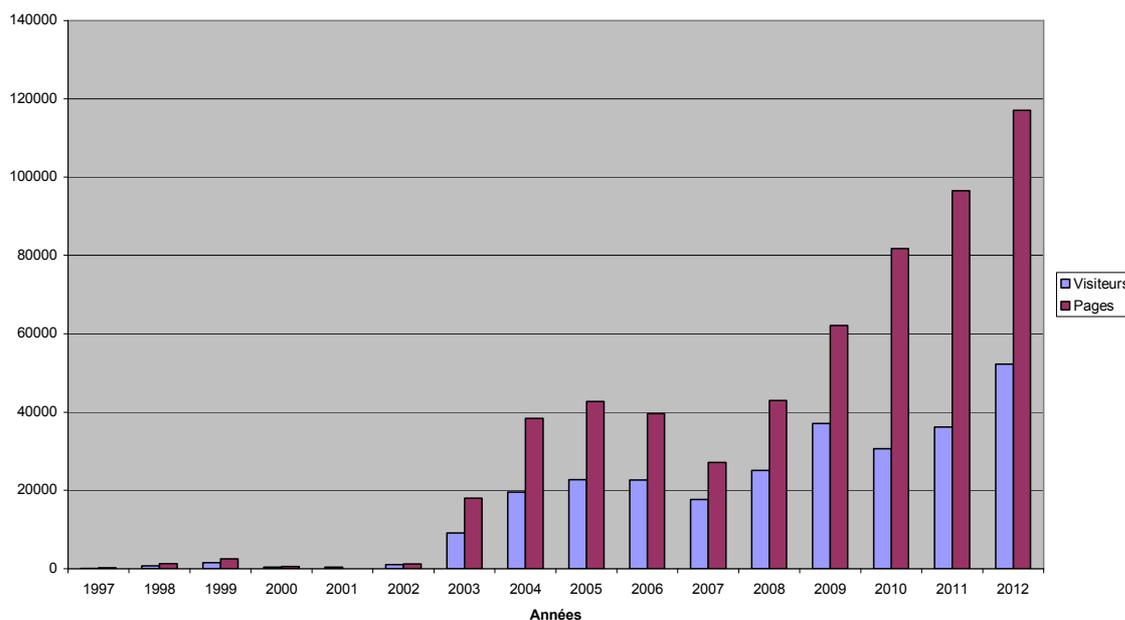
Association pour la Musique d'André Ameller



www.ameller.org

Le Secrétaire général fait le point sur le site internet www.ameller.org :
Les visites augmentent régulièrement : 36000 en 2011, 52000 en 2012 (voir graphique ci-dessous).

Statistiques du site ameller.org



Plusieurs extraits du Concert du 20 décembre ont été déposés sur YouTube (Trompette française, Adagio, le Merluchon). Un lien a été établi entre le site de l'association et ces extraits. D'autres extraits sont mis en ligne par l'association au fur et à mesure de l'obtention des autorisations des interprètes.

Enfin, d'autres œuvres enregistrées et déposées par des artistes font l'objet de liens depuis notre site (à la condition que celles-ci soient de qualité et participent à la diffusion de l'œuvre d'André Ameller). Le renouvellement de l'accord entre la SACEM et YouTube permet d'assurer la légalité et éventuellement la rémunération des auteurs.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été présentés, l'Assemblée générale est levée à 11h.

Appel de cotisation pour l'année 2013

(pour les membres n'ayant pas encore réglé leur cotisation pour l'année 2013)

Les cotisations pour l'année 2013 sont les suivantes :

Membre actif	25 €
Membre bienfaiteur	à partir de 100 €